

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA

Séance du 21 Mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GRANDRIEUX Yves, Maire.

Date de la convocation: 16/03/2023

Présents: GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOILLER Elisabeth, VINCENT Tanguy, COTTANCIN Annie, GEAY Clément, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian, SOUVETON Patricia, BRUYERE Roland, NOTIN Vital

Absent: TARDY Marie-Laure

Secrétaire de Séance : Elisabeth SAMOILLER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2022 :

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la réunion du 23 Février 2023.

Vote des comptes administratifs COMMUNE, RESTAURANT, ASSAINISSEMENT et MICRO-CRECHE :

Monsieur Daniel CROZIER, 1^{er} adjoint, expose les comptes administratifs au conseil municipal.

Lecture faite, tous les membres présents ont approuvé les comptes administratifs.

COMMUNE (délib. n°15/2023)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	505 545,98€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	690 701,63€
EXCEDENT 2022	185 155,65€
DEFICIT 2021	-284 608,29€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 99 452,64€
RAR DEPENSES	- 186 000,00€
RAR RECETTES	66 594,00€
DEFICIT TOTAL 2022	- 218 858,64€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	563 866,69€
RECETTES FONCTIONNEMENT	588 294,60€
EXCEDENT 2022	24 427,91€
EXCEDENT 2021	143 552,07€
EXCEDENT TOTAL 2022	167 979,98€

ASSAINISSEMENT (délib. n°12/2023)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 953,96€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	38 193,86€
EXCEDENT 2022	7 239,90€
EXCEDENT 2021	154 774,36€
EXCEDENT DE CLOTURE 2022	162 014,26€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	65 838,32€
RECETTES FONCTIONNEMENT	48 382,13€
DEFICIT 2022	- 17 456,19€
EXCEDENT 2021	7 688,56€
DEFICIT FINAL 2022	- 9 767,63€

RESTAURANT (délib. n°14/2023)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 943,92€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 798,85€
DEFICIT 2022	- 3 145,07€
DEFICIT 2021	- 11 798,85€
DEFICIT DE CLOTURE 2022	- 14 943,92€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	267,48€
RECETTES FONCTIONNEMENT	14 383,28€
EXCEDENT 2022	14 115,80€
EXCEDENT 2021	6 224,75€
EXCEDENT FINAL 2022	20 340,55€

MICRO-CRECHE (délib. n°13/2023)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 515,80€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00€
DEFICIT 2022	- 45 515,80€
REPORT 2021	0,00€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 45 515,80€
RAR DEPENSES	- 146 000,00€
RAR RECETTES	120 000,00€
DEFICIT TOTAL 2022	- 71 515,80€

DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00€
RECETTES FONCTIONNEMENT	80 000,00€
EXCEDENT 2022	80 000,00€
REPORT 2021	0,00€
EXCEDENT FINAL 2022	80 000,00€

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB NUMERO 566 (délib. n°10/2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment en son article L 141-3,

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que consécutivement aux bornages et divisions parcellaires alors opérés à l'Allée Joseph des Gouttes, en vue de nouvelles constructions, a été actée en tant que délaissé d'alignement la parcelle cadastrée Section AB Numéro 566 d'une superficie de 38,00 m²,

Considérant que Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la cession alors consentie par les propriétaires au bénéfice de la Commune n'a pas été opérée et qu'il importe de régulariser la situation,

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cession est consentie à titre gratuit, et que l'intégralité des frais d'acquisition à considérer est à la charge de la Commune.,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) **D'approuver** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée Section AB Numéro 566, et ce à titre gratuit.

2°) **De dire** que l'intégralité des frais d'acquisition à considérer est à la charge de la Commune.

3°) **De donner** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité à décider :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée Section AB Numéro 566, et ce à titre gratuit.
- **DE DIRE** que l'intégralité des frais d'acquisition à considérer est à la charge de la Commune.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ACQUISITION TENEMENT PROST (délib. n°11/2023)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le tènement situé 8 Allée de la Guillotière 42110 SAINT MARTIN LESTRA, cadastré AB 283, d'une superficie de 2035m² appartenant à Mr Paul PROST.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide (11 voix pour et 1 abstention) :

- **D'ACQUERIR** ce tènement pour un montant de **100 000€**
- **DE PARTAGER** les frais de notaire à part égale entre l'acquéreur et le vendeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « MON CENTRE BOURG » (délib. n°16/2023)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'achat de l'ancienne salaison, le projet de désamiantage et de démolition de ces bâtiments ainsi qu'un avant-projet de découpage pour un futur lotissement communal répond aux conditions et exigences imposés aux termes des règlements d'attribution des fonds de concours et de l'Aide habitat « Mon Centre-Bourg ».

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEMANDER** le fonds de concours de la CCFE plafonné à **150 000€** au titre de l'Aide Habitat « Mon Centre-Bourg »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de fonds de concours.

DIVERS :

Restaurant scolaire :

En raison du nombre important d'enfants au restaurant scolaire, deux services vont être mis en place dès le 24 avril. Premier service 11h45 à 12 h30 pour les maternelles CP, et 2^{ème} service 12h30 à 13h10 pour les CE et CM.

Eclairage Eglise :

pour éclairer l'église pour les fêtes de fin d'année, des devis ont été demandés. Une démonstration sur place sera faite par la société DECOLUM.

Devis CMG pour structure Place de la Guillotière :

afin d'aménager la partie contre le pignon de la maison située Place de la Guillotière, un devis avait été demandé pour une structure métallique qui serait végétalisée. Le coût serait de 2850€ HT environ. Les élus réfléchissent à cette proposition.

Candidatures poste agent technique :

Pour remplacer Jean-Luc FAYE, la commune a lancé une offre d'emploi (20h/semaine d'octobre à mars et 24h/semaine d'avril à septembre). Les postulants seront reçus par le Maire et ses adjoints.

Cirque : Le cirque AZURIAS CIRCUS sera présent sur le parking de la salle d'animation les 25 et 26 mars. Deux représentations auront lieu.

La prochaine réunion aura lieu le 06 Avril 2023
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SAMOUILLER



Le Maire,
Yves GRANDRIEUX

